



# Théâtralités

ANNÉE 2019 - NUMÉRO 84

AOÛT

Bulletin  
du Comité Départemental  
FNCTA  
de la Haute Garonne

Directeur de Publication  
André Ruiz

Rédacteurs

Isabelle Dieudé - Mauras

André Ruiz  
andre.ruiz0001@orange.fr

Envoyez-nous avant le  
15 de chaque mois vos  
articles, les retours  
d'événements, l'annonce  
de tous vos spectacles et  
toutes vos informations.



## Petites Formes et Cies 2019

DANS CE  
NUMÉRO :

Petites For-  
mes et Cies 1

Viva la  
Commedia 2

Le Théâtre  
s'affiche 2

Théâtre en  
Lauragais 3

Estivades de  
Colomiers 3

Droits d'au-  
teur 4

**Petites Formes et Compagnies**  
Petites Formes et Compagnies  
**Petites Formes et Compagnies**

Rencontres du Théâtre Amateur  
de la Haute Garonne

**Dimanche 29 septembre 2019 de 13h à 19h**

Au Pigeonnier des Arts  
Rue de la Marquette  
BEAUZELLE

Entrée Gratuite

Renseignements : 06 35 40 52 18

Amateurs... la passion du théâtre...  
Fédération Nationale des Compagnies de Théâtre et d'Animation

**Dimanche 29 Septembre 2019**

à Beauzelle de 13 h à 19 heures

au Pigeonnier des Arts, rue de la Marquette.

### « Petites Formes et Compagnies »

Manifestation organisée par le Comité Départemental FNCTA de la Haute-Garonne et la troupe des « Santufayons » : une journée de rencontre des passionnés de théâtre.

#### PROGRAMME DE LA JOURNÉE

13 h 00 : Accueil des troupes et présentation des nouvelles troupes  
13 h 30 - 14 h 15 Conférence : **Le théâtre Occidental et les femmes** par Marie-Noëlle Darmois : *La relation des femmes au théâtre est une longue histoire d'amour et de rejet, puisque celles-ci ont été exclues de la scène (et parfois de la salle) dès l'origine dans le théâtre grec. Ce mouvement s'est poursuivi pendant de longues périodes pour connaître une montée en puissance depuis les XVIIe et XVIIIe siècles jusqu'à nos jours. La conférence développera les grandes lignes de cette histoire tourmentée.*

14 h 30 - 15 h 30 : Présentation des "Petites formes" 1ère partie.

15h30-16h : Concours de mots croisés.

PAUSE CAFE.

16 h30 - 16 h 45 : Présentation par les programmeurs de leurs théâtre ou de leurs festivals

17 h 15 - 18 h 30 : Présentation des "Petites formes" 2ème partie.

18 h 30 - 19 h 00 : Concours de virelangues

19 h 00 : APERITIF

Le vide-couloisses aura lieu toute l'après-midi.

Les présentations se feront sans lumière !!!

Si vous avez besoin de musiques, apportez votre matériel (le plus léger possible : pas de temps de montage technique)

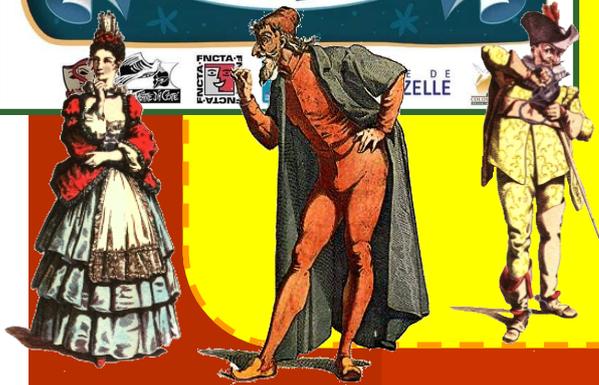
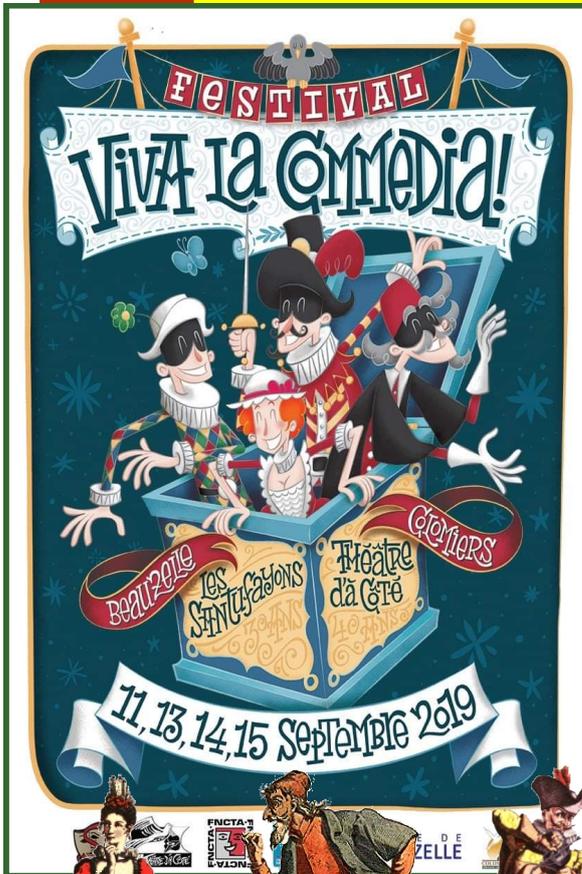
Envoyez vos inscriptions avant le 1er Septembre 2019 à :

Isabelle Dieudé-Mauras : 45 Rue des Pins - 31700 Beauzelle - 06 35 40 52 18

isabelle.dieude@orange.fr

# Viva la Commedia

Du 11 au 15 septembre : Un festival de commedia dell'arte à Beauzelle et Colomiers à l'occasion des 30 ans des "Santufayons" et des 40 ans du "Théâtre d'à côté".



## PROGRAMME

**Mercredi 11 septembre**

Salle Gascogne Colomiers

21h00 « *Capello Furiosa* » par le Lazzi Théâtre et la Clique Cie

**Vendredi 13 septembre**

Salle du Pigeonnier des Arts Beauzelle

21h00 « *La farce de l'aiguille* » par le Théâtre D'à Côté

suivie de

« *Dormez, je le veux* » par les Santufayons

**Samedi 14 septembre**

Salle du Pigeonnier des Arts Beauzelle

11h00 « *La comédie amoureuse* » par les adolescents de l'école de théâtre des Santufayons

15h00 « *La Foire du Trône* » par le Lazzi Théâtre et la Clique Cie

17h30 « *Les filles de Baba Yaga* » par l'atelier théâtre de Mauvezin

21h00 « *Pièce surprise* » par les finalistes des stages internationaux de l'AJDAS

**Dimanche 15 septembre**

Salle du Pigeonnier des Arts Beauzelle

9h30 à 17h30 « *Master Class* » de Commedia dell'arte animé par Carlo Boso directeur de l'AJDAS

Pour tous renseignements : 0635406218



## Le Théâtre s'affiche à Salies du Salat

Les affiches du concours « Le Théâtre s'affiche » organisé il y a quelques années par Roland MURAT sont exposées pendant un mois dans les **Thermes de Salies du Salat**. Le vernissage a eu lieu le vendredi 26 juillet à 18h.



## Nouvelles des Festivals



### PROGRAMME

à Revel, Ciné-Get :

jeudi 12 septembre 2019 21h : **Un stylo dans la tête** de Jean Dell par la **Cie de l'Olive**

à Castelnaudary, Théâtre des trois ponts :

samedi 14 septembre 2019

18h : **La Rue des petits outrages** sur des textes de Claude Bourgeyx par **l'Atelier de la Gare**

21h : **Fables ! Pas si bêtes ...** adaptation de quelques fables de La Fontaine par la Cie **Théâtre du Matin**

**JE2  
SCÈNE**

## Retour sur les Estivades de Colomiers 2019



**La 12ème édition des Estivades de Colomiers** s'est tenue du 28 au 30 juin dernier dans le Parc Duroch et à l'Auditorium Jean Cayrou de Colomiers. Madame le Maire et le CO ont inauguré « L'arbre des Estivades » planté dans le parc il y a quelques années. Le public y est venu un peu moins nombreux que les autres années en raison de la chaleur caniculaire. Les absents ont eu tort de rater l'excellent programme proposé par le Comité d'Organisation. Nous y avons vu : Le Théâtre de l'Ascenseur de Pibrac présenter « Le vent des Peupliers » de Gérald Sylbeyras, le Théâtre de la Brique Rouge de Toulouse avec « Petites Comédies Obligatoires » d'après Karl Valentin; « La Farce de l'Aiguille » jouée dans le parc sous le soleil, par les courageux comédien(ne)s du Théâtre d'A Coté; la Cie des Chats Laides de Toulouse, avec « Le Révisor » de Nicolas Gogol; Les Comédiens au Chariot de Rodez, avec « L'Atelier » de Jean Claude Grumberg; Les Santufayons de Beauzelle avec « La Touche Etoile » de Gilles Dyrek; la Cie A Fleur de Mots avec « Le Rapport dont vous êtes l'Objet » de Vaclav Havel; et le Théâtre de L'Ecluse avec « Pages Blanches » de Jules Saint Marc. Un programme de qualité ponctué, le dimanche matin, par la projection du film de Sylvain Bolle : « VW19 » et l'intéressant débat : « Théâtre et Cinéma » qui s'en est suivi.. Un excellent weekend de théâtre et de culture que l'on doit au Comité d'Organisation des Estivades de Colomiers avec sa Présidente Magali Lafage et tous les bénévoles que l'on remercie chaleureusement. Bravo Les Estivades! Et, à l'année prochaine!

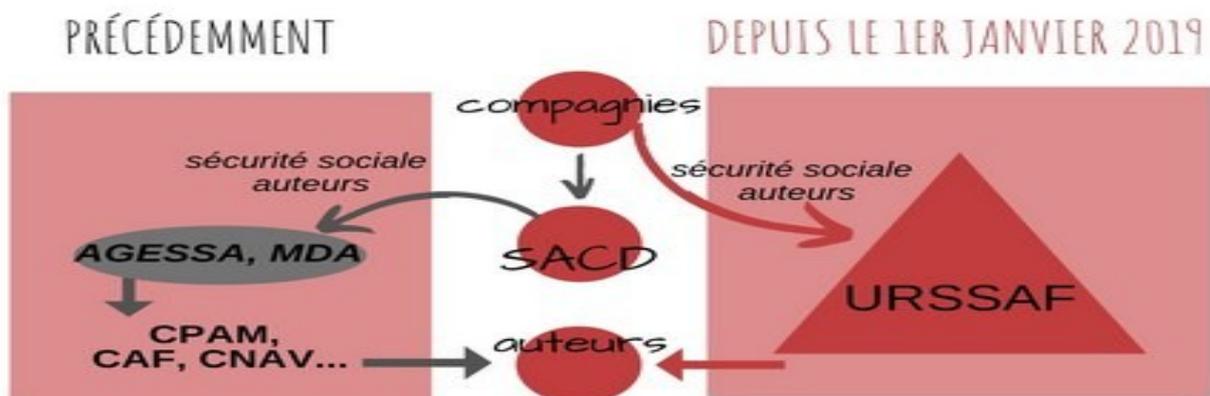




## LE COMITE DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE GARONNE FEDERATION NATIONALE DES COMPAGNIES DE THEATRE AMATEUR

Envoyez vos nouvelles à  
[andre.ruiz0001@orange.fr](mailto:andre.ruiz0001@orange.fr)

# Droits d'auteurs : Nouvelles formalités auprès de l'URSSAF



Jusqu'à fin 2018, les contributions sociales et de formation professionnelle des artistes auteurs étaient collectées par l'AGESSA\* et la MDA\*. Elles étaient incluses dans le barème de la SACD, mandatée pour leur recouvrement. Depuis le 1er janvier, c'est l'URSSAF\* qui est chargé de collecter ces contributions, pour l'ACOSS\*, sa caisse nationale.

### Quel changement pour vous ?

Un nouveau barème SACD, revu à la baisse puisqu'il n'inclut plus ces contributions, est appliqué depuis cette date.

Vous devez affilier votre compagnie sur le site de l'URSSAF : [www.artistes-auteurs.urssaf.fr](http://www.artistes-auteurs.urssaf.fr).

Puis déclarer et payer, trimestriellement, ces contributions diffuseurs : 1,1% du montant des droits d'auteurs Hors Taxes que vous avez réglés.

Téléchargez, sur le site national : [fncta.fr](http://fncta.fr) les 2 modes d'emploi suivants :

1. Pour vous inscrire sur le site de l'URSSAF dédié aux contributions diffuseurs.
2. Pour votre déclaration trimestrielle.

### \*\*\*\* QUI FAIT QUOI ?

Le régime de Sécurité sociale des artistes auteurs fait partie du régime général des salariés. Il est financé par les cotisations des artistes auteurs auxquelles s'ajoute une part contributive mise à la charge des personnes (physiques ou morales, y compris l'Etat, les établissements publics, les collectivités territoriales) qui procèdent à la diffusion ou à l'exploitation de leurs œuvres. Cette part contributive, dite « part patronale » est de 1,10% de la rémunération brute versée à l'artiste.

Depuis 1978, et jusqu'au 31 décembre 2018, L'AGESSA et la MDA (Maison des artistes), deux associations agréées, placées sous la tutelle des ministères concernés, recouvraient, via un mandat confié à la SACD, les cotisations et contributions dues sur les rémunérations artistiques des artistes-auteurs par les compagnies de théâtre.

Dans le cadre de la loi sur le financement de la sécurité sociale votée l'année dernière, ces fonctions de L'AGESSA et la MDA ont été transférées à l'URSSAF, qui a pour missions de collecter l'ensemble des cotisations et contributions sociales, pour l'ACOSS, sa caisse nationale, et ce à compter du 1er janvier 2019.

**Attention** : Il ne s'agit pas d'une nouvelle contribution, mais d'une même contribution recouverte par de nouveaux interlocuteurs. Elle est obligatoire.